



S E R M O N

CINQVIÈSME.

COL. I. VERS. XII. XIII.

Verf. XII. Rendans graces au Pere, qui nous a rendus capables de participer à l'heritage des Saints, en la lumiere ;

XIII. Lequel nous a delivrez de la puissance des tenebres, & nous a transportez au royaume de son Fils bien aimé.



HER S Freres , Bien que la premiere creation de l'homme soit un tres-illustre chef-d'œuvre de la bonté, puissance, & sagesse de Dieu, lors que ce grand ouvrier tira Adam de la poudre, & le forma à son image pour vivre & regner en la terre dans une souveraine felicité; il faut neantmoins avoüer, que nôtre rétablissement en Iesus-Christ est beaucoup plus excellent & plus admirable. Car soit que vous consideriez les choses

choses mesmes, qui nous ont esté données; soit que vous ayez égard à la qualité des sujets, à qui elles ont esté communiquées, ou à l'action du Seigneur pour nous les communiquer, vous verrez que le second de ces deux siens benefices surpasse le premier en toute sorte. Le premier nous donna une nature humaine; le second nous en a communiqué une divine. Le premier nous fit en ame vivante; le second nous fait en esprit vivifiant. Par l'un nous eufmes un estre terrien & animal; par l'autre nous en recevons un spirituel & celeste. L'un nous mit dans le iardin d'Eden; l'autre nous éleve dans le Ciel de gloire. Là nous avions la seigneurie des animaux, & l'empire de la terre; icy nous avons la confrairie des Anges, & le royaume des cieux. Là nous iouissions d'une vie delicieuse, mais infirme, & dependante, comme celle des animaux, de l'usage du manger, du boire, & du dormir. Icy nous en possedons une pleine de vigueur & de force, & qui semblable à celle des esprits bien heureux, se soustient par sa propre vertu, sans besoin d'autres alimens. L'une estoit sujette au changement, comme l'issuë la tesmoigné; l'autre

K

tre est véritablement immortelle & immuable, & au dessus des accidens, qui ont alteré la première. L'avantage du premier homme estoit de pouvoir ne point mourir; le privilege du second est de ne pouvoir mourir. Mais la difference ne paroitra pas moindre en la disposition des sujets, à qui le Seigneur a communiqué ces biens, si vous la considerez attentivement. P'avoüë que cette poudre, que Dieu revestit d'une forme humaine, ne meritoit pas une condition si excellëte, & qu'elle ne la receut que de la pure liberalité du Createur. Mais si elle n'étoit pas digne d'une telle faveur, du moins n'avoit-elle rien en elle qui l'en rendist incapable dans la rigueur de la iustice: Au lieu que non seulement nous n'avons point merité le salut, que Dieu nous donne en son fils, mais nous avons encore d'abondant merité la mort, qui lui est opposée. Si la matiere, sur laquelle travailla le Seigneur en la première creation de l'homme, n'avoit point de disposition à la forme qu'il y mit, aussi n'y avoit-elle point de repugnance: Au lieu qu'en nostre seconde creation, c'est à dire en nostre redemption par Iesus-Christ, il treuve en nous des ames, qui

bien loin de répondre à son action, y résistent puissamment. Aussi voyez vous, que pour produire le premier ouvrage, il n'employa que le simple effort de sa volonté & de sa parole : au lieu que pour créer le second, il a falu qu'il ébranlast le plus haut des cieux, qu'il envoyast son Fils en la terre, & le livrast à la mort, & fist des miracles qui ravissent les hommes & les Anges. C'est de ce grand & incompréhensible mistere de Dieu, que l'Apôtre nous entretient aujour d'huy, Mes Freres, dans le texte que vous avez ouï. Car ayât achevé l'exorde, c'est à dire, la preface de cette Epître, & voulant desormais entrer dans son principal traitté, pour s'y couler doucement, apres avoir proposé aux Collossiens les prieres, qu'il faisoit à Dieu pour eux, il y ajoute maintenant les remerciemens, qu'il lui presentoit pour leur commun salut, & ouvre par ce moyen l'entrée de sa dispute touchant la suffisance, & l'abondance inépuisable de Jesus-Christ pour sauver les croyans, sans qu'il soit besoin de rien ajouter à son Evangile; *rendans graces au Pere (dit-il) qui nous a rendus capables de participer à l'heritage des Saints en la lumiere; qui nous a delivrez*

de la puissance des tenebres, & nous a transportez au royaume de son Fils bien-aimé.

Comme ce texte consiste en deux versets, aussi se peut-il diviser en deux articles.

Dans le premier, l'Apôtre rend grâces à Dieu, de ce qu'il nous a rendus capables d'entrer dans l'héritage de ses Saints.

Dans le second, il nous propose ce qu'il a fait pour nous rendre capables de ce bonheur; c'est qu'il nous a delivrez de la puissance des tenebres, & nous a transportez au royaume de son Fils bien-aimé.

Ce sont les deux points que nous traiterons, s'il plaist au Seigneur, en cette action, le supplians tres-humblement de nous conduire en la meditation d'un si excellent mistere, & d'en toucher si vivement nos cœurs, qu'il serve efficacement à nostre consolation, & edification.

Le benefice de nôtre redemption estant tres-grand, & tres-admirable en toutes sortes (comme nous venons de le toucher) c'est à bon droit, que l'Apôtre commence le discours, qu'il en veut faire, par ses actions de grâces à Dieu. Et d'ordinaire dans ses Epistres il n'en parle presque jamais qu'avec la louange, ou

l'admiration de la bonté du Seigneur. Il adresse ses remerciemens au Pere, comme au premier & souverain autheur de ce chef-d'œuvre. Ce n'est pas pour oster au Fils, ni au Saint Esprit la part qu'ils y ont, ni pour les priver de la gloire qui leur en est dueë. Car puis que ces trois personnes ne sont qu'un seul, & mesme Dieu, il est évident, que les œuvres de la divinité leur appartiennent à toutes trois. Mais comme elles subsistent par un certain ordre, le Pere de par soi-mesme, le Fils de par le Pere, qui l'a engendré, le Saint Esprit de par le Pere & le Fils, dont il procede de toute eternité : ainsi aussi agissent-elles en la mesme disposition. Et parce qu'en cét ordre de leur subsistence & de leur operation le Pere est le premier ; de là vient, que l'Apôtre lui adresse nommément ses benedictions, comme à la premiere & souveraine source de la divinité, d'où est originairement decoulé sur nous tout ce que nous avons reçu de bien, & de grace dans nôtre redemption. Mais voyons comment l'Apôtre nous décrit cette œuvre de nôtre salut, dont il remercie le Seigneur, *il nous a (dit-il) rendus capables de participer*

à l'heritage des Saints en lumiere. Depuis que le péché eut mis separation entre Dieu & nous, il nous estoit naturellement impossible d'avoir part en aucun de ses biens. Le Seigneur donc ayant dessein de nous sauver, prit avant toute autre chose le soin de lever cet obstacle de notre communication avec lui, ayant contenté sa justice par l'expiation du péché, faite en la mort de son Fils Iesus-Christ, & ouvert par ce moyen la liberté du commerce rompu par notre crime, entre sa bonté, & notre povre nature : de façon que desormais il ne tient plus qu'à l'homme, qu'il ne s'approche de Dieu, & n'ait part en sa grace par foi, & par repentance. Mais ce n'est pas là neantmoins ce qu'entend l'Apôtre en ce lieu, quand il dit que le Pere nous a rendus capables d'avoir part en son heritage: Car cette grace, par laquelle il a ouvert le trône de sa beneficence par l'expiation du péché, regarde generalement tous les hommes, n'y en ayant aucun à qui l'accez n'en soit libre, s'il s'y presente avec foi & repentance; au lieu que la grace, dont parle ici l'Apôtre, est particuliere à lui, & aux Colossiens, & à ceux, qui leur ressem-

blent, c'est à dire, en un mot aux vrais fideles seulement, & non commune à tous hommes. Il faut donc remarquer en second lieu, qu'outre ce premier empeschement, qui nous fermoit la porte de la maison de Dieu, c'est à sçavoir, l'inexorable severité de sa iustice vangeresse, il y en a encore un autre, non moins difficile à surmonter, que le premier, bien qu'il soit d'un autre genre different. C'est la malice, la dureté, & l'aveuglement de nôtre nature corrompue. Car comme la iustice de Dieu ne permet pas, que la creature souillée de peché approche de lui, si son crime n'est expié; aussi sa sagesse ne peut souffrir qu'elle touche aucune de ses divines faveurs, si elle ne se repent de l'avoir offensé, & n'a joute foi à ses promesses. Or nôtre ame dâs l'estat, où nous nous treuvs depuis nôtre cheute est tellement corrompue par le peché, qu'elle n'est point capable d'elle-mesme, ni de penser à Dieu, ni de prèdre confiance en sa bonté. Ainsi ce grand miracle de l'amour de Dieu envers nous (ie veux dire l'expiation du peché par la mort de son Fils) demeureroit sans aucun salutaire effet à nôtre égard, si nous laissant en

l'estat où nous naissons, il ne faisoit simplement que nous presenter au dehors les enseignemens de sa grace. C'est pourquoy ce benin & pitoyable Seigneur, non content de nous avoir ouvert la porte de sa beneficence par la croix de son Christ, nous tire encore du sepulcre de nôtre iniquité, & nous donne la volonté, & la force de venir à lui. C'est proprement ce second benefice, particulier à ceux qui croient, qu'entend ici l'Apôtre, quand il dit, que Dieu nous a rendus capables de participer à son heritage. Le premier don du Pere a rendu sa main capable de nous communiquer ses tresors; & le second nous rend capables de les toucher. Sans la mort de son cher Fils il ne pourroit nous donner la vie; & sans l'efficace de sa vocation nous ne pourrions la recevoir de lui. Fideles, remarquez bien cette leçon de l'Apôtre, qui remercie Dieu de ce qu'il nous a rédus capables d'avoir part en son heritage. Il abbat premierement par là l'orgueil de ceux, qui donnēt cette gloire au franc arbitre, se vantans de s'estre rendus capables du salut, soit par certaines dispositions, qui obligent Dieu, au moins par bien seance, à leur dōner sa grace, soit

par le droit usage des afflictions ; & de tous ceux en somme qui prétendent, qu'il est en la puissance de l'homme de se préparer à l'héritage celeste. Non, dit l'Apôtre ; Tout cela appartient à Dieu. C'est lui qui nous a rendus capables. De nous 2. Cor. 3. 5. mêmes nous ne sommes pas mêmes capables de penser quelque chose, comme il dit ailleurs. J'avouë que cette impuissance de l'homme est volontaire, & par conséquent criminelle ; qu'elle procede de l'extreme malice de son cœur, & non du défaut d'aucune des choses, qui hors de luy sont nécessaires à cet effet, (Car quelle autre cause, que sa propre rebellion, l'empesche de croire en Dieu, & d'embrasser avec repentance les enseignemens de sa bonté, qu'il lui presente, soit en la nature, soit en la loy, soit en la grace ?) Mais tant y a, que quelque volontaire que soit cette sienne malice, elle est neantmoins invincible, & indomptable. Ce n'est plus une foiblesse. C'est une impuissance formée, que la nature n'est pas capable de corriger : Et l'Écriture en parle par tout en ce sens. *L'homme animal* 1. Cor. 2. 14 (dit l'Apôtre) *ne peut entendre les choses qui sont de l'esprit de Dieu ; d'autant qu'elles*

om. 8. 5. *se discernent spirituellement : Et ailleurs, l'affection de la chair est inimitié contre Dieu. Car elle ne se rend point sujette à la loy de Dieu ; & de vray elle ne le peut.* Et saint Jean
 ean 12. 39. *parlant des Juifs , ils ne pouvoient croire, dit-il : Et Jeremie de leurs ancestres , leur*
 r. 6. 10. *oreille (dit-il) est incircconcise , & ne peuvent*
 r 13. 23. *entendre. Le More changeroit-il sa peau, & le leopard ses taches ? Pourriez vous aussi faire quelque bien , vous qui n'etes appris qu'à mal faire ? C'est là le miserable estat où sont naturellement tous les hommes. Apprenons donc en second lieu à rendre au seul Seigneur la gloire entiere de tout ce que nous sommes en son Fils: comme en effet elle n'appartient qu'à lui. Il ne nous a pas seulement donné ce riche heritage , acquis par le sang de son Christ. Il nous a mesmes donné la capacité d'y entrer , & d'y avoir part. Outre qu'il nous a fait le present, il nous a encore donné la force de le recevoir. Car il n'est pas de l'heritage de Dieu , comme des honneurs des Princes terriens, qui tombent souvent es mains de personnes tres-incapables de les posseder. Ce divin honneur de l'heritage celeste n'est donné qu'à ceux qui en sont capables ; c'est à dire, qui ont les con-*

ditions requises pour y avoir part, la foy & la repentance. Mais ce mesme Dieu, qui nous a preparé l'heritage, nous donne aussi cette capacité necessaire pour y entrer, selon ce que dit l'Apôtre ailleurs, *C'est de Dieu, qu'est nostre capacité, ou suffisance*: & ce que le Seigneur proteste lui-mesme en S. Iean, *Nul ne peut venir à moy, si le Pere qui m'a enuoyé ne le tire*. C'est encore ce qu'entend l'Apôtre dans l'epistre aux Philippéens, que *c'est Dieu qui produit en nous avec efficace le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir*. Et ailleurs il comprend tout cet ouvrage de la grace de Dieu en nous dans un seul mot, disant, que *c'est luy qui nous forme à cela mesme*. C'est pourquoy il nous appelle en quelque endroit *l'ouvrage de Dieu, & sa creature en Iesus-Christ*, & dans un autre, *son labourage, & son edifice*. D'où paroist, que l'offre de la grace, qui se fait à tous par l'Evangile, s'il n'y a autre chose, ne nous donne point de part en l'heritage celeste. Pavoué qu'elle suffit en soy-mesme, & qu'elle produiroit son effet en l'homme, si la malice de son cœur ne l'avoit aveuglé. Mais ce deplorable aveuglement, où il est, oste à ces offres de la grace divine, l'ef-

2. Cor. 3. 5.

Iean 6. 44

Phil. 2. 13.

2. Cor. 5. 5.

Eph. 2. 10.

1. Cor. 3. 9.

fet qu'elles devroient produire en nous. C'est pourquoy Dieu nous en rend capables par cette interieure operation de son Esprit, dont il accompagne la predication de l'Evangile dans les cœurs de ses élus; au moyē de laquelle ils sont nommez *les enseignez de Dieu*. C'est cēt enseignement qui les rend capables d'entrer en la communion de son Fils, selon ce
 n 6. 45. qu'il dit en S. Iean, *Quiconque a oui du Pere, & a appris, vient à moy*. C'est ainsi qu'il avoit rendu Lydie capable d'avoir part en son heritage, lui ouvrant le cœur pour
 n 6. 45. entēdre aux choses que Paul disoit, comme l'histoire sainte le rapporte. C'est sans doute en la mesme sorte, qu'il avoit aussi rendu & saint Paul, & ces Colossiens, & tous les autres fideles capables du mesme effet, les éclairant au dedans, & amenant leurs cœurs captifs sous le joug de son Evangile. En fin il nous faut encore icy remarquer combien est contraire à la doctrine Apostolique la presumption de ceux, qui se vantent de meriter le salut. Si il y a quelque chose en nous, à quoy l'on attribüē du merite, c'est sans doute nôtre capacité & suffisance; ce que nous sommes capables d'avoir part au Royau-

me de Dieu. Or cela mesme est vn present de Dieu, pour lequel nous lui devons de tres-humbles remercimens. Cōment donc & de quel droit en pouvons nous demander salaire en iustice? Seroit-ce pas tout de mesme, que si un malade actionnoit son Medecin, pour le contraindre à le recompenser de ce qu'il a esté gueri par son art? Ou si un povre nous demandoit salaire d'avoir receu nôtre aumône? ou un prisonnier d'avoir esté racheté de nos deniers? Que l'on tourne & change ces choses tant que l'on voudra; il est clair, que la gratification, & le merite sont incompatibles; & que celui, qui de droit est obligé à rendre graces, ne peut sans folie pretendre d'avoir merité par cela mesme, dont il rend graces. Nôtre suffisance & capacité est un don de Dieu, ou ne l'est pas. Si c'en est vn, pourquoi pretendez vous, qu'elle est meritoire? Si ce n'en est pas un, pourquoi l'Apôtre remercie-il nôtre Seigneur de nous avoir rendus capables d'avoir part en son heritage? Le mot *d'heritage*, ici employé par saint Paul, confirme evidemment la mesme verité, comme l'a tres-bien remarqué

Chrysoſtome
ſur ce lieu.

vn ancien Docteur de l'Eglise: *Pourquoy est-ce (dit-il) que l'Apôtre uſe du mot d'heritage? Pour nous montrer, que nul n'obtient le Royaume celeſte par ſes propres œuvres, ou exploits. Mais comme l'heritage depend du bon-heur, & non du merite, ainſi en eſt-il en cét endroit. Nul ne ſçauroit montrer une forme de vie & de conuerſation aſſez exquiſe, pour eſtre digne du Royaume. Le tout procede du don de Dieu. Au reſte, ie ne doute point que S. Paul n'ait tiré ce terme de l'ancien Testament, où la terre de Canaan, deſtinée & donnée aux enfans d'Iſrael en heritage, ſelon les promeſſes faites à leurs peres, eſtoit la figure de cette bienheureuſe vie ſpirituelle & diuine, en la poſſeſſion de laquelle Dieu nous met par l'Evangile de ſon Fils, la commençant dès ici bas en nous par la conſolation, & la ſanctification de ſon Eſprit, & reſervant à l'achever vn iour là haut dans les Cieux par la communication de ſon immortelle gloire. Car comme chacun des Iſraélites auoit ſa portion en la terre de Canaan, meſme au fonds, que celle des autres, mais neantmoins diuerſement conditionnée; ainſi chaque fidelé a ſa part dans la vie celeſte, en telle ſorte que*

bien qu'au fonds ils possèdent tous une mesme vie , neantmoins elle leur est à chacun differemment taillée & assaisonnée. Et comme il n'y avoit , que les enfans d'Abraham , qui eussent droit en l'ancien heritage ; aussi n'y a il que les enfans de la promesse , nais de la parole de Dieu , & non de la chair , ni du sang , qui ayent part au nouveau. C'est pourquoy l'Apôtre le nomme *l'heritage des saints*. Arriere d'ici, incredules & profanes. Cen'est pas pour vous que Dieu a préparé ce magnifique heritage , *Ne vous abusez point : Ni les paillards , ni les idolâtres , ni les adulteres , ni les effeminez , ni les larrons , ni les avaricieux , ni les yvrognes , ni les médifans , ni les ravisseurs : n'auront point de part en cét heritage.* Il n'est destiné qu'aux Saints. Le partage des profanes , & des méchans est ailleurs ; durant ce siecle , dás le monde , & en ses miserables delices , & lors que ce siecle sera passé , dans l'étang de feu & de soulfhre. Mais l'Apôtre ayant nommé le salut , que Dieu nous communique en son Fils , l'heritage des Saints , ajoute encore , *en la lumiere*. Comme la lumiere est dans l'Ecriture le simbole de deux choses , de la connoissance , & de la

I. Cor. 6. 10.

gloire , aussi se peut-elle icy prendre en deux façons , ou pour la connoissance des choses divines , que Dieu nous revele en l'Evangile , ou pour la souveraine ioye & felicité dont nous iouïrons là haut dans les cieux. Le meilleur est, à mon avis , de ioindre ces deux expositions ensemble, pour y comprendre l'état entier de tout l'heritage des saints, qui depuis qu'ils sont une fois à Iesus-Christ , vivent tousjours dans la lumiere ; premierement en celle de la grace durât leur pelerinage terrien ; puis en celle de la gloire , lors qu'ils seront éleuez en cette bienheureuse cité,

Apoc. 21. 23 qui n'a besoin de Soleil , ny de Lune , parce que la clarté de Dieu l'a illuminée , & que l'Agneau est son flambeau. C'est pourquoy tous

1. Theff. 5. 5 les divins citoyens de cét Etat celeste sont appelez *enfants de lumiere, & enfants du iour* :

Phil. 2. 15. qui doivent reluire comme flambeaux , au milieu de la generation perverse , & estre la lumiere du monde : comme gens pais de la lumiere de l'Esprit , & de la parole de Dieu ; qui conduits par les rayons de leur Soleil de Iustice cheminent droit vers la souveraine source des lumieres, où ils iouïront eternellement de la clarté qui les transformera en l'image de leur

Seigneur

Seigneur de gloire en gloire, selon la force de son Esprit tout puissant.

Mais il est temps de venir à l'autre ver-
 fet, où l'Apôtre ajoûte ce que le Pere
 nous a fait pour nous rendre capables de
 participer à l'heritage des Saints en la lu-
 miere, *Il nous a delivrez* (dit-il) *de la puis-
 sance des tenebres, & nous a transportez au
 royaume de son Fils bien-aimé.* Par les tene-
 bres l'Ecriture entend ordinairement l'i-
 gnorance, & la misere, les deux contrai-
 res de la connoissance & de la ioye, qu'el-
 le signifie par la lumiere, comme nous
 venons de le dire. Car l'ignorance & l'er-
 reur cachent à nos entendemens la vraye
 & naturelle forme des choses : tout de
 mesme que les tenebres déroben les ob-
 jets visibles aux yeux de nos corps. Et
 pource qu'il n'y a rien de plus defagreea-
 ble aux hommes, ny de plus affreux, que
 l'obscurité des tenebres; de là vient, qu'el-
 les sont aussi employées pour représenter
 l'horreur, le trouble, & la misere. Ainsi
la puissance des tenebres, n'est autre chose,
 que la tyrannie que le diable, & le peché
 exercent sur leurs esclaves, remplissans
 leurs esprits d'erreurs mortelles, & d'i-
 gnorances brutales, & leurs consciences

L

ou d'effroy, ou d'insensibilité, & les traî-
nans peu à peu sous ce triste joug dans
les horreurs de la mort éternelle, que le
Seigneur appelle souvent les tenebres de
dehors, ou il y a pleur & grincement de
dents. Car comme la connoissance, & la
verité est une lumiere necessaire pour
parvenir au salut, ainsi l'erreur & l'igno-
rance conduisent infailliblement à la
mort. C'est pourquoi le Diable, l'ennemi
juré de nôtre bien, aveugle les hommes
le plus qu'il lui est possible, épandant de-
vant eux de gros, & épais broüillars, qui
leur cachent le ciel, & la belle lumiere.
C'est là tout son artifice. Le puits de son
abîme vomit continuellement une noi-
re fumee en nôtre air pour nous rendre
nos sens inutiles. C'est ainsi qu'il détour-
na jadis les peuples du monde du service
de leur Createur, obscurcissant & étouf-
fant par ses illusions les étincelles, qu'ils
avoient de sa connoissance, & les plon-
geant & entretenant dans une si profon-
de ignorance, que ces miserables n'a-
voient point de honte d'adorer l'ouvrage
de leurs mains, & de changer la gloire
de Dieu incorruptible à la ressemblance
& image de l'homme corruptible, & des

Rom. 1. 23.

oiseaux, & des bestes à quatre pieds, & des reptiles. Et quant à la iustice, & à l'honesteté des mœurs, ce pipeur avoit tellement éteint les lumieres, que la providence en avoit allumées dās leurs cœurs; & tellement confondu toute leur connoissance par ses seductions, que les plus vilaines abominations passoient au milieu d'eux pour choses indifferentes. Cheminans en des tenebres si épaisses, ce n'est pas merveille, qu'ils fussent dans un continuel effroi; ne sçachans où ils alloient; ni ce qu'ils deviendroient: donnans enfin apres avoir bien bronché, & tâtonné; dans le precipice de la perdition eternelle. Et pleust à Dieu, que le Prince d'erreur n'abusast point encore le monde en la mesme sorte: Certainement les tenebres de l'ancien Paganisme n'étoient ni plus épaisses, ni plus honteuses, que celles qui couvrent encore aujourdhuy la plus grande partie de la terre. Mais ce que l'Apôtre nomme l'erreur, où le Diable retient les hommes, *la puissance des tenebres*, & non simplement *les tenebres*, cela dis-je nous apprend, que ce mal-heureux agist sur eux efficacieusement, faisant de leurs cœurs ce que bon lui semble, & y plan-

tant l'abus, & l'ignorance à son gré, sans que ces misérables s'en puissent defendre.

f. 2. 3. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne expressément ailleurs; où il dit que ce malin esprit *opere maintenant avec efficacité es enfans de rebellion*. Ce n'est pas, qu'il ait naturellement aucun droit sur les ames des hommes; mais leur peché les soumet à son sceptre; & leurs cœurs étans pleins d'eux-mêmes d'affections sales, & injustes, il arrive par l'excez de leur corruption, que jamais il ne les tente en vain; & tout cet empire, qu'il a sur eux, n'est fondé, que sur l'imposture, sur l'erreur, & l'ignorance; de façon, que c'est avec beaucoup de verité & d'elegance, que le Saint Apôtre le nomme ici *la puissance des tenebres*. C'est là, Fideles, le triste & pitoyable estat, où gisent naturellement les hommes. Que le fard & le lustre de leur saviene & iustice pretenduë ne vous ébloüissent point. Devant Dieu ce n'est que tenebres; d'où vient que l'Ecriture les nomme eux-mêmes *tenebres*; *Vous étiez autresfois tenebres*, dit l'Apôtre aux Efe-siens. Iugez de là combien est horrible l'erreur de ceux, qui dogmatizent, que la liberré est si fort naturelle à l'homme, que

Efes. 5. 8.

sans elle ils ne croient pas qu'ils puissent
 estre hommes. Qu'ils filosofent sur ce su-
 jet comme il leur plaira. Mais ils ne sçau-
 roient jamais montrer, qu'un homme soit
 tout ensemble & en liberté, & sous la puis-
 sance des tenebres. Qui est sous la puissan-
 ce d'autrui n'est pas libre. Il n'y a que Dieu
 seul, qui puisse affranchir les hommes, &
 les tirer de cette miserable servitude, &
 lier ce fort tiran, qui les tenoit captifs.
 C'est à ce souverain Seigneur que l'Apô-
 tre donne ici la gloire & de sa liberté, &
 de celle des Colossiens, *Il nous a* (dit-il)
delivrez de la puissance des tenebres. Encore
 le mot Grec, dont il se sert dans l'origi-
 nal, a-il plus d'emphase, signifiant, qu'il
 nous a delivrez avec effort, nous tirant,
 & s'il faut ainsi dire, nous arrachant des
 fers, où nous étions: par où d'un costé il
 nous represente, combien étoient forts, &
 étroits les liens de nôtre servitude; & de
 l'autre combien est excellente, & admira-
 ble la puissance, que Dieu a déployée
 pour nous retirer de cette Egipte spiri-
 tuelle. Car nous experimentons tous les
 iours, qu'encore qu'il n'y ait rien de plus
 vilain, ni de plus honteux, que la tyrannie
 de l'erreur, neantmoins nous l'aimons

tous naturellement , tant nôtre corruption est horrible. La plus-part adorent leurs fers , & ne quittent les tenebres de l'Egipte , & les horreurs de Sodome , qu'à regret. Il faut pour les en tirer, que Dieu descende des cieus , & les prenne par la main , comme Lot , & ses enfans autres-fois. Vous sçavez qu'il les delivre de cette noire puissance des tenebres , quand il dissipe leur erreur & ignorance , faisant resplendir sa sainte verité dans leurs cœurs d'une si vive , & si glorieuse maniere , qu'ils la reconnoissent malgré toutes les illusions de Satan , & du monde. Alors s'évanouit l'empire que cét imposteur exerçoit sur eux. Ils s'étonnent , comment de si foibles nuages leur pouvoient cacher une si éclatante lumiere ; & ce nouveau flambeau , ou pour mieux dire ce nouveau Soleil , leur découvrant les vrais visages des choses , les fausses couleurs , dont le diable & la chair taschent de les déguiser , n'ont plus aucune force sur eux. Ils voyent alors à nud la turpitude , & l'horreur de l'idolatrie , de la superstition , & du vice ; & aperçoivent clairement de l'autre costé la verité , la beauté , & l'excellence de la pieté & sainteté. Cette deli-

France est absolument necessaire pour avoir part en l'heritage des Saints, où nul n'est receu, qui ne soit enfant de lumiere, & qui n'ait renoncé à la servitude de l'erreur, & du vice. Et i'avouë que c'est beaucoup d'avoir secoué le joug des tenebres, & d'estre sorti de leur puissance. Mais ce n'est pourtant pas le tout. Si le Seigneur en demeuroid-là, nous n'aurions point de part pour cela en la divine gloire de la Canaan celeste. Pour y estre admis, il faut porter les marques de l'Agneau, & au sortir des tenebres entrer dans sa sainte lumiere. C'est pourquoi l'Apôtre apres avoir dit, que le Pere nous a delivrez de la puissance des tenebres, ajoute incontinent, *Et nous a transportez au royaume de son Fils bien-aimé.* Car encore qu'en effet ces deux benefices de Dieu soient inseparablement conjoints l'un avec l'autre, ils ne laissent pourtant pas de faire deux graces differentes. C'est sa bonté, & non leur nature qui les a liez ensemble. Sans le conseil de son amour, qui en a autrement disposé, il se pourroit faire qu'un homme fust delivré de la puissance des tenebres sans entrer dans le royaume de son Fils, demeurant dans une liberté semblable à

celle d'Adam devant sa cheute. Mais maintenant puis que nul n'a la remission des pechez, qui ne devienne par la foi membre de Iesus-Christ, & que tous ceux qui ont cét honneur sont predestinez par le bon plaisir du Pere à estre rendus conformes à l'image de leur chef, & à avoir part consequemment en son regne, & en sa gloire, il faut de necessité ou entrer en son Royaume, ou demeurer eternellement sous la puissance des tenebres. L'Apôtre par *le Royaume du Fils de Dieu* entend cela mesme, que les Evangelistes appellent ordinairement *le Royaume des Cieux*; c'est à dire l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus-Christ; cette bien-heureuse cité edifiée par le ministere des Apôtres, & Prophetes sur le Fils de Dieu, son vnique, eternal, & inébranlable fondement; l'état du Messie, la nouvelle republique de Dieu, sa royauté, & sa sacrificature. C'est tres-à propos, qu'il la nomme icy *le Royaume du Fils de Dieu*, parce qu'estant question de l'heritage des Saints, & nul n'y pouvoit avoir part, qui ne soit enfant de Dieu, il nous montre, que c'est dans le seul royaume de Iesus-Christ, que nous pouvons avoir ce droit, puis qu'il n'y a que

lui, qui estant le vrai, & propre Fils de Dieu, soit capable de nous communiquer l'adoption divine. Et c'est pour une semblable raison, qu'il le nomme *le Fils bien-aimé de Dieu*, afin que nous esperions hardiment toute la grace, & la gloire, que le Pere nous promet, puis que nous avõs l'honneur d'appartenir à son bien-aimé, celui en qui il a pris son bon plaisir, qu'il aime uniquement, & aussi parfaitement que soi-mesme, son amour & ses delices eternelles. Je ne doute point encore, que l'Apõtne n'ait voulu rehausser la grace, que le Pere nous a faite, par cette belle, & illustre opposition du royaume de son Fils bien-aimé, où il nous a transportez, avec la puissance des tenebres, l'empire de son ennemi, dont il nous a delivrez. Dieu nous a fait entrer dans ce bien-heureux royaume, quand il nous a donné la foi de son Evangile, la justice de son Fils, & la consolation de son Esprit, nous marquant des livrées de sa maison, & nous scellant de son sacré baptesme. Mais le mot de *transporter*, dont use l'Apõtne, nous montre aussi la force & la vertu de cette action, par laquelle Dieu nous a tirez d'as la communion de son Fils. J'avouë que

l'operation de cette sienne grace est douce, & agreable; car elle persuade, elle gagne le cœur, elle est conjointe avec une extreme joye de celui, qui la reçoit. Mais tant y a qu'elle est puissante, & efficace. Rien ne lui peut resister. Il n'y a rebellion ni dureté de cœur, qu'elle ne dompte; elle

Joan. 6. 44. tire les hommes à Iesus-Christ, comme il parle lui-mesme, ou comme dit ici son Apôtre, elle les transporte en son Royaume.

C'est là, Freres bien-aimez, ce que nous ayons à vous'dire pour l'exposition de ce texte. A la mienne volonté, que ce mesme Esprit, qui le dicta jadis à la plume de l'Apôtre, le gravast dans le plus profond de nos cœurs avec une touche de diamant en caracteres ineffaçables, pour l'avoir jour & nuit devant nos yeux; pour le lire, & le consulter soigneusement en toutes les rencontres de nôtre vie! Cette meditation suffiroit pour nous conserver dans un constant & heureux exercice de la pieté Chrétienne, & pour nous garantir de tout ce qui trouble ou nôtre sanctification, ou nôtre consolation. Premièrement, elle nous enflammeroit d'une ardente amour envers Dieu, & nous exciteroit à une vive, & sincere reconnoissance

de ses bien-faits. Car quelle amour, quels respects, & quels services ne devons nous point à ce souverain Seigneur, qui a daigné déployer sur nous tant de miséricordes, & de bonté? qui de la mort éternelle, où nous étions plongez avec les damnez, nous a appellez à la possession de l'heritages de ses Saints? qui nous a rendus capables d'entrer en la jouissance de sa lumiere? qui par un miracle de sa puissance, & de sa sagesse nous a arrachez de dessous le joug du diable? nous a delivrez de l'injuste, & mortelle puissance des tenebres, & pour comble de ses graces, nous a transportez dans le bien-heureux royaume du Fils de sa dilection? qui de tisons d'enfer, que nous étions, nous a changez en étoiles vives, & luisantes dans son firmament? de chiens morts nous a faits les premices de ses creatures, & d'esclaves des demons nous a transformez en Anges, & de la maudite republicue de Satan nous a éleuez en la sainte societé de son Fils? pour estre desormais ses citoyens, ses freres, & ses membres? O amour! ô bonté incomprehensible! Commét avons nous le cœur d'offencer encore un si charitable & si admirable Seigneur? com-

ment sa beneficence si divine ne ravit elle point nos sens ? comment ne gagne elle point à son service tout ce que nous avons de pensées, d'affections, & de mouvemens ? Chrétiens, toute la reconnoissance, qu'il vous demande pour tant de biens, qu'il vous a faits, c'est que vous viviez saintement. Ne lui refusez pas un si iuste, & si raisonnable devoir. Il vous a rédus participât de l'heritage des Saints. Ne soyés pas si ingrats, que de vous mêler avec les profanes. Separez-vous d'avec eux, & n'ayez rien de commun avec l'impureté, & l'ordure de leurs vices. Ne méprisez pas comme Esaü, le droit que vous avez en vñ si precieux heritage. Qu'il vous soit plus cher, que les viandes, & les delices perissables de la terre, toutes semblables à ce miserable potage de lentilles, contre lequel ce profane troqua jadis sa primogeniture. Cét heritage est en la lumiere. Vivez donc comme enfans de lumiere. Que vôtre conversation soit toute rayonnante de ces divines, & celestes vertus, que l'Evangile de vôtre Sauveur vous recommande. Les tenebres sont passées. Le Soleil de justice est au plus haut point de sa course. Que cette infame puis-

sance des tenebres , sous laquelle vous avez autresfois gemi , n'ait plus d'autorité sur vous. Ouvrez tous vos sens pour voir la clarté du Seigneur, & ne vous laissez plus desormais abuser aux illusions de l'erreur. Travaillez à accroistre vôtre lumiere, estans assidus dans les Ecritures de Dieu, la vive source de toute clarté spirituelle, l'inépuisable tresor de la connoissance salutaire. Mais que cette lumiere luise aussi dans vos mœurs. Car il ne sert de rien de renoncer aux tenebres de la superstition, si vous demeurez en celles du vice. *Qui hait son frere* (dit saint Jean) *il est en tenebres, & chemine en tenebres, & ne sçait où il va; car les tenebres lui ont aveuglé les yeux.* Souvenez-vous, que vous n'estes plus dans l'école de Satan, le Prince des tenebres. Vous estes dans le royaume du Fils de Dieu. Ayez des pensées, & faites des actions dignes d'une si glorieuse condition. Qu'elle purifie vôtre vie de toute ordure & bassesse; Qu'elle esleve vos cœurs au dessus de ces choses mortelles dans le ciel, le siege & le domicile de cette divine royauté. Mais, Chers Freres, comme ce texte nous oblige à vne singuliere étude de la

1. Jean 2. 11.

sanctification ; aussi nous ouvre-il une vive source de consolation & de ioye. Car si nous connoissons nos biens, & cette admirable grace, que le Pere nous a faite, qu'y a il de plus heureux que nous ? Nous avons part dans l'heritage des Saints ; le royaume du Fils bien-aimé de Dieu nous a esté donné. O grand & magnifique partage ! Que le monde vante, & adore tant qu'il lui plaira, son or, ses honneurs, & ses delices. Nous avons la bonne part, qui seule suffit à nous rendre eternellement bien-heureux, quand nous serions privez de tout le reste. Chrestien, si le monde vous ravit ce que vous avez dans son fief, pensez qu'il ne vous scauroit ôter l'heritage des Saints. S'il vous refuse ses aulx, & ses oignons, & ses potées de chair, il ne vous scauroit priver de la divine lumiere, qui vous éclaire, & qui malgré tous ses efforts vous conduira dans vôtre bien-heureuse Canaan. S'il vous ôte ses honneurs, s'il vous chasse mesme de sa terre, il ne scauroit vous arracher le royaume du Fils de Dieu, ni la dignité & la gloire que vous y possédez. Ce n'est pas vn royaume perissable, comme ceux de la terre, sujets à

mille & mille disgraces, malheurs, & changemens. C'est un royaume immortel, plus ferme que les ciëux : si abondant en gloire, & en biens, qu'il change tous ceux, qui y ont part, en Rois, & Sacrificateurs. Fideles, contentons-nous d'une part si avantageuse. Iouïffons - en dès maintenant par une vive & ferme esperance, supportans doucement les incommoditez de ce petit voyage que nous faisons pour y parvenir, en attendant patiemment ce iour bien-heureux, auquel le Pere celeste ayant achevé l'œuvre de la grace, nous élèvera tous en sa gloire, & mettra sur nostestes les couronnes de vie, & d'immortalité, qu'il nous a promises en l'eternelle communion de son Fils bien-aimé; auquel avec le Pere, & le saint Esprit, vrai, & seul Dieu, beni à jamais, soit tout honneur & loüange, és siècles des siècles. Amen.